



Délégation à l'Information
et à l'Orientation
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

« Informer et orienter « vert »
et
Certifier les compétences
« vertes »

***Pour une approche commune de l'information verte :
Certifications professionnelles et métiers***

*Rapport des missions confiées par la Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable, des transports et du Logement*

Dans le prolongement du

Grenelle de l'environnement et du Plan de mobilisation nationale des filières et des territoires pour une croissance plus durable (28 janvier 2010)

George ASSERAF

Président de la CNC (Commission nationale
de la certification professionnelle)

Jean-Robert PITTE

Délégué à l'information et à l'orientation
auprès du Premier ministre

Rapporteurs

Brigitte DUMAS, CNC

Daniel JEAN, CNC

Micheline HOTYAT, DIO

Pascale de ROSARIO, UMR CNES 5262 Lise - CNA

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement,

Depuis le processus national du Grenelle de l'environnement lancé en 2007, jusqu'à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, en passant par un Plan national de mobilisation en 2009, de nombreux acteurs et institutions se sont mobilisés pour promouvoir les métiers et les emplois de l'économie verte.

Il ressort des travaux engagés, en particulier ceux de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, le constat que ces métiers et activités sont encore insuffisamment cernés, voire, à construire dans certaines des 11 filières professionnelles identifiées par les Comités de filière issus de ce plan de mobilisation.

Ce premier chantier a conduit à l'identification et à l'articulation des nomenclatures en usage, à la création de nouveaux métiers et à la réingénierie d'autres pour les filières ciblées.

Nécessaires, ces travaux restent toutefois longs à réaliser tant sur le plan des processus de concertation entre parties prenantes qu'ils impliquent que sur celui des études requises et des procédures de validation.

Or, en amont, pour ce qui concerne l'information et l'orientation des jeunes et en aval, pour ce qui concerne la certification professionnelle, il nous semble que des mesures plus rapides doivent être mises en œuvre, en joignant les ressources et l'effort de nos services publics. C'est la conclusion de nos travaux.

A moyen-terme (1 à 18 mois), l'enjeu consiste à mettre en place des fonctionnalités « vertes » sur la plate plateforme « d'orientation pour tous » assises notamment sur les certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

Il est en effet possible d'installer un signalement par indexation des composantes vertes du stock des 1000 certifications identifiées et d'introduire cette méthodologie de repérage dans le pilotage des certifications vertes à venir (le flux).

Soucieux de mettre en œuvre rapidement des ressources numériques d'information publique en ligne sur les certifications vertes, dont la description par la fiche RNCP est suffisante pour prendre la mesure du métier et s'y orienter, nos propositions visent également à outiller l'ensemble des acteurs de la formation et de l'orientation.

Nous avons donc souhaité associer le service public de l'orientation et le service public de la certification professionnelle que nous représentons dans la réponse à votre demande (cf. lettres de mission en annexe).

En espérant que nos propositions retiendront votre attention.

George ASSERAF

Président de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP)

Jean-Robert PITTE

Délégué à l'information et à l'orientation
auprès du Premier ministre

sommaire

1. Les métiers « verts », des enjeux pour les certifications professionnelles et l'orientation ..4	
2. Une réflexion qui s'appuie sur des travaux existants ..6	
3. Une approche particulière au regard de la logique de la CNCP.....9	
4. Un repérage et une indexation difficiles dans le RNCP.....11	
Une recherche par codes ..12	
Une recherche par mots clefs.13	
Une recherche « full text »13	
Une recherche par expertise des référentiels de compétences13	
5. Les conséquences en matière d'information et d'orientation.....14	
La fragmentation et la multiplicité des données et réseaux d'information14	
La fragmentation des données.....14	
La multiplicité des réseaux et la surabondance d'informations16	
6. Des consultations larges et convergentes17	
Typologie des acteurs rencontrés (cf. liste en Annexe 2).....18	
L'établissement de cartographies de certifications vertes différenciées par filières professionnelles19	
Une signalétique de l'intensité de verdissement plutôt que la création de nouvelles certifications ou l'ajout de modules de formation spécifique dédiés20	
L'impact de métiers intermédiaires dans la promotion du développement durable20	
L'importance de l'innovation, de la R&D et des partenariats professionnels21	
7. Vers un système d'indexation des certifications vertes21	
8. Une approche commune de l'information « verte » (certifications professionnelles, métiers) à destination de tout public23	
9. Propositions de mise en œuvre.....24	
Déroulement des étapes proposées.....25	
Annexe 1 : Personnes et organismes consultés (par ordre alphabétique)27	
Annexe 2 : Lettres de mission28	
Annexe 3 : Questions servant de base à la consultation.....32	
Annexe 4 : Eléments de Bibliographie.....34	
Annexe 5 : Acronymes35	

Le Grenelle de l'environnement a conduit à réorienter de vastes pans de l'économie française vers un modèle de production et de consommation plus respectueux du développement durable et qui préserve l'environnement.

Le terme de « croissance verte » résulte de la pression croissante de nos sociétés sur l'environnement et même si ce terme devient incontournable, sa forme et son contenu en richesses et en emplois dépendront des politiques fiscales, technologiques, de formations réglementaires engagés par l'Etat et les institutions internationales comme le démontre le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) dans ses récents travaux. Cela induit la création de nouveaux emplois ou l'adaptation d'autres, la définition de nouvelles compétences, la capacité à former à de nouveaux métiers et la gestion des transitions des compétences d'un territoire à l'autre ou d'un secteur d'activité à un autre.

Le développement de ces nouveaux métiers ou de l'évolution de certains autres obligera au développement de formations innovantes et de nouvelles compétences. De l'information à l'orientation, de la formation à la certification professionnelle comment aider tous les publics, les organismes et les entreprises à repérer le verdissement de tous ces secteurs ?

1. Les métiers « verts », des enjeux pour les certifications professionnelles et l'orientation

Le potentiel lié à la « croissance verte » est évalué selon les critères de définitions employés et « sous certaines conditions » à plusieurs centaines de milliers d'emplois et environ 600 000 « dans la prochaine décennie »¹.

Moins créateur d'emplois et de nouveaux métiers que prévu, la protection de l'environnement en tant que telle affecte toute l'économie et nécessite une adaptation d'un grand nombre de métiers aux nouvelles exigences générées. La « croissance verte » va essentiellement contribuer à faire évoluer les emplois existants, voire traditionnels »².

¹ Cf. Actu environnement, 27 janvier 2010 Rachida Boughriet.

² CAS note de veille n° 164 janvier 2010

Il n'en reste pas moins qu'il faudra impérativement adapter les formations existantes aux nouvelles compétences et en créer de nouvelles si l'on veut répondre aux attentes de l'économie et des entreprises.

Les principaux secteurs créateurs d'emplois sont : les déchets et les eaux usées avec, loin derrière, la réhabilitation des sols et des eaux, le bruit, la nature, le paysage, la biodiversité, la pollution de l'air, cependant de plus en plus de secteurs (banques, assurance, communication) sont impactés. La fonction publique territoriale, premier employeur en matière d'environnement, voit également ses métiers se transformer et de nouvelles fonctionnalités apparaître.

Dans ce contexte émergent et au regard des perspectives identifiées, ce rapport vise à répondre à deux grands types de questions

Comment mieux orienter les jeunes, mais aussi les adultes mobiles, vers les métiers identifiés comme « verts et verdissants » et avec quelles ressources, compte-tenu d'une part de la diversité des acteurs, de la variété des réseaux et de la multitude des initiatives créées au niveau national et régional dans le domaine de l'information et de l'orientation et d'autre part de la faible connaissance ou du faible signalement des métiers et emplois verts dont on fait constat aujourd'hui ?

Comment réaliser le repérage dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) afin d'identifier les métiers de la croissance verte. Autrement dit, comment signaler le degré de verdissement des compétences et savoir-faire attestés par chaque certification qu'il s'agisse du stock des certifications existantes créées par des certificateurs publics (les ministères notamment) ou privés (les branches professionnelles, les organismes de formation, les professions...) ou qu'il s'agisse des certifications à venir (le flux). Tels sont les questionnements que nous avons pris en compte.

Comment introduire un signalement systématique et légitime de leurs composantes vertes, sachant que les nomenclatures en usage sont variées et s'avèrent peu compatibles, malgré les tentatives de correspondance mises en œuvre ? Et de manière complémentaire, comment amener certains certificateurs à faire évoluer leurs certifications qui pourraient s'avérer inadaptées sur ces points ?

Quelles initiatives proposer dans la perspective de mutualiser les ressources, d'approfondir la connaissance des métiers verts, de développer des bases de données publiques, de fédérer les réseaux en place et de développer des plateformes ou des outils numériques et/ou internet simples et attractifs tant pour le grand public que pour les professionnels ?

Tels sont les principaux objectifs de travail que nous avons pris en compte pour répondre à la mission confiée par la Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

2. Une réflexion qui s'appuie sur des travaux existants

Il convient tout d'abord de préciser que les réflexions menées dans ce rapport se devaient d'être en cohérence avec les travaux déjà conduits dans ce domaine par d'autres institutions afin d'offrir une information pertinente, cohérente et lisible par tous.

C'est la raison pour laquelle nous sommes partis des métiers de la croissance verte définis par un groupe de travail interne à l'observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte, observatoire qui constitue le premier volet du pacte de solidarité écologique et dont un des objectifs est de faire de la croissance verte un enjeu majeur pour l'emploi.

Parmi ces travaux on citera tout particulièrement ceux de l'Observatoire des emplois et des métiers liés à la croissance verte créé en 2010 et qui réunit : le Ministère des transports et du développement durable, le CAS, Pôle emploi, centre INFFO, l'ONISEP, l'ATEN, l'AFPA, le CEREQ, etc.

D'autres travaux ont été menés en parallèle. Ainsi une convention visant à structurer la filière « biodiversité et services écologiques » a été signée entre l'AFPA et le Gip ATEN (Ateliers techniques des espaces naturels). L'AFPA et le Gip ATEN pourront avant juin 2011 créer des outils concrets accessibles tant aux professionnels qu'aux demandeurs d'emplois qui souhaitent exercer l'un de ces métiers. Ils présenteront :

- *un répertoire unique et lisible des métiers à partir des répertoires existants ;*
- *un dictionnaire des compétences ;*
- *une cartographie de l'offre de formation professionnelle initiale et continue.*

L'ONISEP a également consacré un chapitre sur son site aux métiers du développement durable.

La CPU réfléchit pour sa part à la problématique du développement durable comme composante à part entière des enseignements supérieurs.

Parmi les nombreuses publications consacrées à cette problématique citons quelques publications. L'ONISEP : Les métiers de l'environnement janvier 2011; Systèmes solaires : Le guide 2009-2010 ; les publications de Pôle emploi ; Le journal des énergies renouvelables : Le guide des formations 2011-2012 ; L'AFDET n° 215, 2007 : Les métiers de l'environnement...

Rappelons que l'Observatoire a pour objectif, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, d'offrir un diagnostic partagé de méthodes, d'outils et de chiffrage sur les emplois, métiers, formations et compétences de la croissance verte.

Deux définitions qui pourraient servir de base aux travaux proposés ont été longuement élaborées par les membres du groupe de travail ad hoc de l'Observatoire.

« Les métiers verts sont des métiers dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ». Ils ont été identifiés par l'Observatoire à la fois dans le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) et la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

Il s'agit donc plutôt de ce que l'on peut qualifier d'éco-activités. C'est la liste établie au niveau d'Eurostat pour le suivi à long terme des « emplois » verts et les comparaisons internationales.

Les métiers verdissants sont des métiers dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de « nouvelles » « briques de compétences » pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier. »

Les métiers identifiés relèvent de 11 filières professionnelles, chacune ayant défini pour son propre domaine les besoins en métiers, en formation, en certification et en information. Face à la double définition de métiers verts et verdissants et à la variété des réalités professionnelles et technologiques observées, les rapporteurs des 11 comités de domaines ont d'ailleurs conduit leurs travaux en deux phases :

- les premiers rapports ont été rendus fin décembre 2009-début janvier 2010 à la Secrétaire d'Etat en charge du pilier social du développement durable,
- une deuxième vague de travaux (pour 6 des 11 comités) s'est avérée nécessaire pour compléter ces rapports fin 2010-début 2011, remis à la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Agriculture et Forêt

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Automobile

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Bâtiment

[Rapports](#)
[Synthèse](#)

Biodiversité et services écologiques

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Raffinage, carburants et chimie verte

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Eau, assainissement, déchets et air

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Electromécanique, construction électrique et réseaux

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Energies renouvelables

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Activités ayant la mer en partage

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Tourisme

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Transports

[Rapport](#)
[Synthèse](#)

Il ressort des nombreuses initiatives entreprises visant à mieux cerner le périmètre de ces métiers qu'une approche par des nomenclatures institutionnelles est jugée par l'ensemble des acteurs relativement inadéquate au motif du faible degré de compatibilité entre elles³.

Deux nomenclatures ont en effet été testées et croisées : celle des métiers et emplois (ROME, 531 fiches), utilisée par Pôle Emploi pour quantifier les demandeurs d'emploi inscrits et les offres d'emploi collectées et la nomenclature des PCS (profession et catégories socioprofessionnelles) sur laquelle s'appuie la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques (DARES) pour classer la population en emploi, selon la position hiérarchique et le statut d'emploi (486 professions sont ainsi identifiées).

³ Le numéro 43 d'Etudes et Documents de juin 2011 du Commissariat général au développement durable « Activités, emplois et métiers liés à la croissance verte » rend compte des travaux entrepris.

La liste de ces métiers traduite en code ROME ayant cependant été établie à dire d'experts, elle conserve un caractère expérimental et donc a vocation à être modifiée.

Sur cette base, l'Observatoire a répertorié à ce jour 11 codes ROME caractérisant des métiers verts, et 43 verdissants. Ces 11 codes renvoient à 9 professions vertes dans la nomenclature des PCS ; ce qui sur la base de ce repérage permet d'estimer le nombre de personnes exerçant actuellement une profession verte à 132.000.

L'emploi dans les 9 professions vertes	
Professions (nomenclature PCS)	Effectifs
386d – Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie , eau	12000
387f - Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement	8000
477d - Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions	10000
485a - Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage	39000
533b - Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels	4000
625h - Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)	10000
628e - Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	5000
644a - Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères	13000
684b - Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	31000
TOTAL	132000

Source : INSEE, Recensement de la population 2007. Traitement DARES

Au total, le rapport du groupe de travail observatoire conclut (p. 14) « *Les nomenclatures de professions permettent difficilement de cerner l'ensemble des métiers en jeu dans la croissance verte* ».

De surcroît, à l'examen de cette liste apparaissent peu de métiers nouveaux, car il s'agit surtout de la recomposition de métiers déjà existants.

3. Une approche particulière au regard de la logique de la CNCP

La difficulté à identifier les métiers de l'environnement est liée à l'ampleur de ce que l'on appelle l'environnement et à l'extrême diversité des activités que l'on peut exercer sur ou

autour de l'environnement, selon les objectifs que l'on vise. Le périmètre à définir reste flou et soumis à variation, notamment en ce qui concerne les métiers verdissants qui adossent à une structure originelle non verte des compétences plus ou moins verdissantes mais dont on sait qu'elles deviendront à terme essentielles à la pratique du métier. En réalité, beaucoup de ces métiers intègrent déjà à des degrés divers ces nouvelles compétences afin de prendre en compte de façon significative, mais pas toujours quantifiable, la dimension environnementale dans le métier de base. D'où la difficulté pour estimer le degré de verdissement actuel et *a fortiori* potentiel d'un métier (rapport du Service de l'Observatoire et des Statistiques-Commissariat général au développement durable, SoeS).

Le périmètre n'est donc pas assez précisément défini, voire reste à définir, et peut s'avérer mouvant. Un repérage reposant sur des bases si évolutives est donc particulièrement délicat surtout en ce qui concerne les métiers verdissants.

La définition d'un système de repérage des certifications professionnelles en lien avec les métiers « verts et verdissants » ajoute aux difficultés qui viennent d'être évoquées.

Il s'agit en effet de passer d'une logique métier et emploi (Codes ROME –répertoire opérationnel des métiers et des emplois, nomenclature mobilisée par Pôle emploi - et PCS – professions et catégories socioprofessionnelles, nomenclature INSEE-) qui a prévalu dans l'évaluation par l'Observatoire du périmètre des métiers verts à une logique de certification professionnelle basée sur des finalités d'apprentissage et des compétences sachant par ailleurs que d'une manière générale l'adéquation entre la formation et l'emploi se caractérise plutôt par un « désajustement structurel »⁴.

La CNCP enregistre des certifications professionnelles qui, comme leur nom l'indique, certifient la maîtrise de compétences par des individus, c'est-à-dire la capacité qui leur est reconnue, parce que validée, à mobiliser et à combiner différentes ressources (connaissances, savoir-faire et compétences professionnelles, attitudes, etc.) pour répondre de façon pertinente à des situations de travail.

La certification professionnelle, constitue donc dans ses exigences un chaînon intermédiaire entre la formation et l'emploi dès lors qu'elle s'intéresse aux finalités des apprentissages et

⁴ Cf. les travaux du CEREQ à partir des enquêtes « Génération ». A cinq ans, 50% des personnes occupent un emploi qui n'a pas de lien direct avec sa formation.

s'appuie sur des réalités d'insertion professionnelle pour les certifications professionnelles enregistrées dans le Répertoire national. Cela est d'autant plus patent que dans le cadre de la procédure dite « sur demande », la Commission nationale de la certification professionnelle se prononce notamment sur la base de l'insertion d'au moins trois promotions de titulaires de la certification comme l'exige la réglementation.

A propos de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) :

La commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) est née de la loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002. Cette commission multipartite a pour mission, notamment, de répertorier l'offre de certifications professionnelles par le biais du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Le RNCP doit tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur trois catégories regroupées sous le vocable de certification professionnelle : les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certifications de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il contribue à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle.

Dans la pratique, le RNCP permet de consulter les descriptifs des certifications : activités visées, secteur d'activité, éléments de compétence acquis, modalités d'accès, niveau... C'est un outil indispensable à l'accès à la validation des acquis de l'expérience.

4. Un repérage et une indexation difficiles dans le RNCP

Portail à la disposition du grand public pour toutes les certifications professionnelles à valeur nationale, le RNCP comprend à ce jour plus de 7000 Fiches répertoire accessibles en ligne. Celles-ci sont classées à partir du code NSF (nomenclature des systèmes de formation utilisée de manière réglementaire dans le RNCP) et chaque fiche fait l'objet d'un Code ROME.

Une recherche par codes

En partant du repérage établi par Pôle emploi dans le chapitre : « Les métiers de l'environnement » pour identifier les codes NSF correspondants on compte **1158 certifications**.

Les fiches RNCP étant aussi « Romées », on repère alors **1035 certifications** à partir de la liste des métiers verts et verdissants établie par le groupe de travail de l'observatoire. Cependant une observation plus poussée conduit à constater que la transposition du ROME V2 (version 2) vers le ROME V3 (version 3) (mis en place en 2010), qui s'est faite de manière automatique, amène Pôle emploi à revoir de manière manuelle la codification d'un certain nombre de fiches RNCP. Tant que cette lourde opération de vérification ne sera pas achevée, les codes ROME ne seront pas optimisés.

Par exemple, certains champs d'activités ne sont pas couverts alors qu'il existe bien des certifications recherchées et d'autres sont si larges qu'ils contiennent des certifications qui n'ont rien à voir avec les métiers verts ou verdissants. De surcroît, un code ROME recouvre plusieurs appellations alors que seules certaines d'entre elles peuvent être considérées comme relevant des métiers de la croissance verte.

Notons que si l'on essaie de superposer le périmètre des certifications repéré par le code NSF et celui délimité par le Code ROME on constate qu'il n'y a pas de recouvrement tout à fait fiable car ces nomenclatures reposent sur des concepts différents.

A la demande de Pôle emploi, Centre Inffo⁵ a étudié la possibilité de filtrer sur le portail Orientation-formation les formations liées à la croissance verte en utilisant le Formacode (nomenclature de repérage de formations). Il ne s'agissait pas en tant que telles des certifications professionnelles enregistrées au RNCP, mais des formations repérées sur ce portail.

A l'issue de cette expertise, le coût des évolutions envisagées a engendré l'abandon de cette piste de travail. Il en a été de même quant à la perspective de réaliser une enquête détaillée sur ces formations qui nécessitait des moyens financiers élevés.

⁵ Centre Inffo est un établissement partenarial (Etat, Régions, Partenaires sociaux) dont l'activité est principalement orientée vers l'information sur la formation dans la perspective d'une formation tout au long de la vie.

Une recherche par mots clefs.

Celle-ci pourrait se baser sur un repérage dans l'intitulé de la certification de mots clés saisis librement par les certificateurs. Toutefois, l'expertise montre que ces derniers n'ont pas toujours été rigoureux dans la détermination des mots clefs, le signalement de la dimension verte n'ayant pas fait l'objet d'une préoccupation particulière.

Ce type de recherche par mots clés s'avère donc insuffisamment pertinent et risque d'aboutir soit à une multitude de réponses dont beaucoup seraient redondantes soit à passer à côté de certaines certifications.

Une recherche « full text »

Le repérage de composantes spécifiques au sein des fiches répertoire peut s'appuyer sur un outil d'analyse « full text » qui appelle la mobilisation d'un thésaurus.

Cependant, la liste des thésaurus et des dictionnaires dans le domaine de l'environnement est très importante : (AFNOR, AGORA 21, UNESCO, VEOLIA, réseau LIEN Languedoc Roussillon...)⁶ et les mots clefs que l'on trouve dans ces divers documents sont nombreux et bien souvent très différents car ils reflètent des déclinaisons variées du concept de départ.

Une recherche à partir de ces mots imposerait soit un choix arbitraire entre ces bases d'information mais alors laquelle privilégier soit la collecte et le tri de manière appropriée de mots clés; ce qui constituerait une étape préalable très longue et pour des résultats qui pourraient s'avérer aléatoires.

Une recherche par expertise des référentiels de compétences

On pourrait aussi considérer une approche partant de l'analyse des fiches répertoire, voire des référentiels de compétences lorsque celles-ci sont trop elliptiques. Un test sur un échantillon montre que c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de métiers « verdissants » où les

⁶ Cf. Annexe 6

compétences vertes ne sont pas mentionnées ou bien lorsque le verdissement se fait par le biais de la réglementation pour l'exercice de certaines composantes de l'activité (cf. diplômes anciens concernant certains secteurs, comme le bâtiment par exemple pourtant en pleine mutation).

Le nombre de certifications à traiter conduirait à une forte consommation de moyens humains assez peu compatible avec les effectifs en diminution de la CNCP.

Au total, l'expertise de ces différentes modalités n'est pas concluante (B. Dumas & D. Jean, CNCP). La construction du RNCP et son évolution n'ont pas anticipé une telle demande de signalement ce qui amène à envisager des réponses différenciées qu'il s'agisse du stock actuel enregistré au répertoire ou du flux à venir qui viendra en assurer l'actualisation.

5. Les conséquences en matière d'information et d'orientation

La fragmentation et la multiplicité des données et réseaux d'information

Soulignons un dernier point de diagnostic qui justifie également la proposition de développement de fonctionnalités « vertes » sur la plate plateforme d'orientation pour tous, assises notamment sur les certifications professionnelles enregistrées au RNCP, impliquant (a) l'association de plusieurs bases de données et acteurs et (b) le pilotage de l'orientation par une seule source de données, les certifications professionnelles.

La fragmentation des données

Outre la nouveauté des métiers verts et de leur signalement systématique au niveau de la formation et de la certification en France, la fragmentation des données conduit de plus en plus les structures détentrices d'une partie d'information à joindre leurs bases de données pour restituer une information complète. Citons notamment la convention cadre entre le

Centre Inffo et l'Onisep pour le portail unique de l'information et de l'orientation une des missions du DIO.

A propos de la DIO (Délégation à l'Information et à l'Orientation) :

Initialement la Délégation Interministérielle à l'Orientation, créée par le décret le 11 septembre 2006, avait pour objectif de coordonner les « actions de l'Etat dans les domaines de l'information sur les métiers, de l'orientation scolaire et dans les établissements d'enseignement supérieur, de la préparation à l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes ». La loi du 24 novembre 2009 change l'intitulé de la DIO en « Délégation à l'Information et à l'Orientation » et ouvre le droit pour toute personne et tout au long de la vie d'«être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation ». Les enjeux se posent en termes d'égalité des chances, d'accès ou de retour à l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels.

En conséquence, une information exhaustive et objective sur les métiers, les compétences et les qualifications nécessaires pour les exercer ainsi que les dispositifs de formation et de certification devra être produite. Les débouchés professionnels des formations et le taux d'insertion dans l'emploi devront être connus afin de permettre aux personnes de s'engager en connaissance de cause. Le conseil personnalisé permettra à toute personne en fonction de ses aspirations, de ses aptitudes et des besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire, d'effectuer le choix d'un métier, d'une formation ou d'une certification. Ces informations pourront être délivrées : soit en face à face, soit par l'intermédiaire d'un service dématérialisé. Mais quel que soit le mode choisi, la personne devra avoir l'assurance de conseils et d'informations de qualité. Les conseils et l'accompagnement seront gratuits, objectifs, impartiaux et accessibles à tous les publics.

Autre exemple récent dans un domaine spécifique, l'orientation vers les métiers et les certifications des services à la personne. L'Onisep administre l'information sur la formation initiale et une présentation exhaustive des certifications du ministère chargé de l'Education nationale. Mais les certifications enregistrées sur demande, proposées par des certificateurs privés, voire, d'autres ministères n'y figurent pas toujours. En témoignent les résultats du travail conjoint réalisé dans le cadre de la convention cadre signée entre l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) et la CNCP (mars 2010) : une première cartographie validée par les certificateurs publics et privés indique l'existence de 62 certifications relevant du champ des services à la personne.

Or, les bases de données de l'Onisep en comptabilisent moins, car les certificateurs privés mais aussi le ministère chargé de l'emploi et la branche professionnelle du particulier employeur (la FEPEM) n'y sont pas recensés.

Dans ces conditions, il s'avère difficile d'orienter les jeunes et les adultes en reconversion professionnelle vers les métiers des Services à la personne (SAP) et notamment consolider l'encadrement intermédiaire des structures en place ? Comment prévoir des plans de qualification et de professionnalisation ?

Le partenariat entre la CNCP et l'ANSP a permis de mettre en ligne la première cartographie dynamique des métiers des services à la personne et certifications associées ([http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/metiers-et-formations-\(89107\).cml](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr/metiers-et-formations-(89107).cml)).

Une convention cadre avec l'ONISEP exploite cette cartographie et a donné lieu à l'édition du premier Zoom dédié aux métiers et certifications des services à la personne. Edité en 10.000 exemplaires et distribué dans tous les lycées, il fait d'ailleurs l'objet d'une réédition supplémentaire pour répondre aux demandes d'information et d'orientation.

Nous nous trouvons dans un cas de figure similaire en ce qui concerne les métiers et les certifications verts. Ce problème de fragmentation des données s'avère particulièrement gênant pour les métiers émergents ou encore faiblement identifiés comme les métiers verts et les services à la personne.

La multiplicité des réseaux et la surabondance d'informations

Ce phénomène a déjà été mis en exergue par le rapport Guégot et pris en compte dans la nouvelle politique du SPO (Service public de l'orientation).

Les services du DIO ont dressé un constat de surabondance d'informations et de réseaux compliquant considérablement l'orientation et l'information et le processus de décision finale des utilisateurs. Ils peinent à se repérer et à opérer des choix face à la multitude d'expertises, chacune ayant son propre univers de sigles et de langage expert. On ne peut que se féliciter de la mobilisation récente des réseaux sociaux à travers l'usage d'Internet pour mieux informer par leurs habitudes de communication les jeunes sur les métiers et les formations (notamment Viadeo, Facebook, Twitter mais aussi YouTube, Skyrock et d'autres blogs). Il faut également souligner les applications en téléphonie mobile.

Mais que faire de la mise à disposition de 1000 fiches présentant le droit à la formation professionnelle, plus de 2000 fiches métiers, 8500 lieux d'information et d'orientation géolocalisable sur chaque territoire (application google map), 190000 descriptions de formation et 50000 organismes de formation ? Sachant que selon la consultation moyenne d'internet par téléphone mobile est inférieur à 5 minutes ? (source : statistiques Iphone, Groupe Genius).

L'analyse comparée des projets financés par la Délégation aux usages d'internet indique par ailleurs que de multiples initiatives utilisant la téléphonie mobile, internet et d'autres applications produisent par ailleurs de nouveaux référentiels, de nouvelles fiches métiers, de nouvelles listes de compétences clé... venant charger un paysage déjà techniquement complexe.

Les analyses et la consultation conduites dans le cadre de cette mission confirment l'urgence de freiner les initiatives de production supplémentaires d'informations, de formations, de certifications et d'outils dans un contexte jugé par tous saturé et potentiellement illisible.

6. Des consultations larges et convergentes

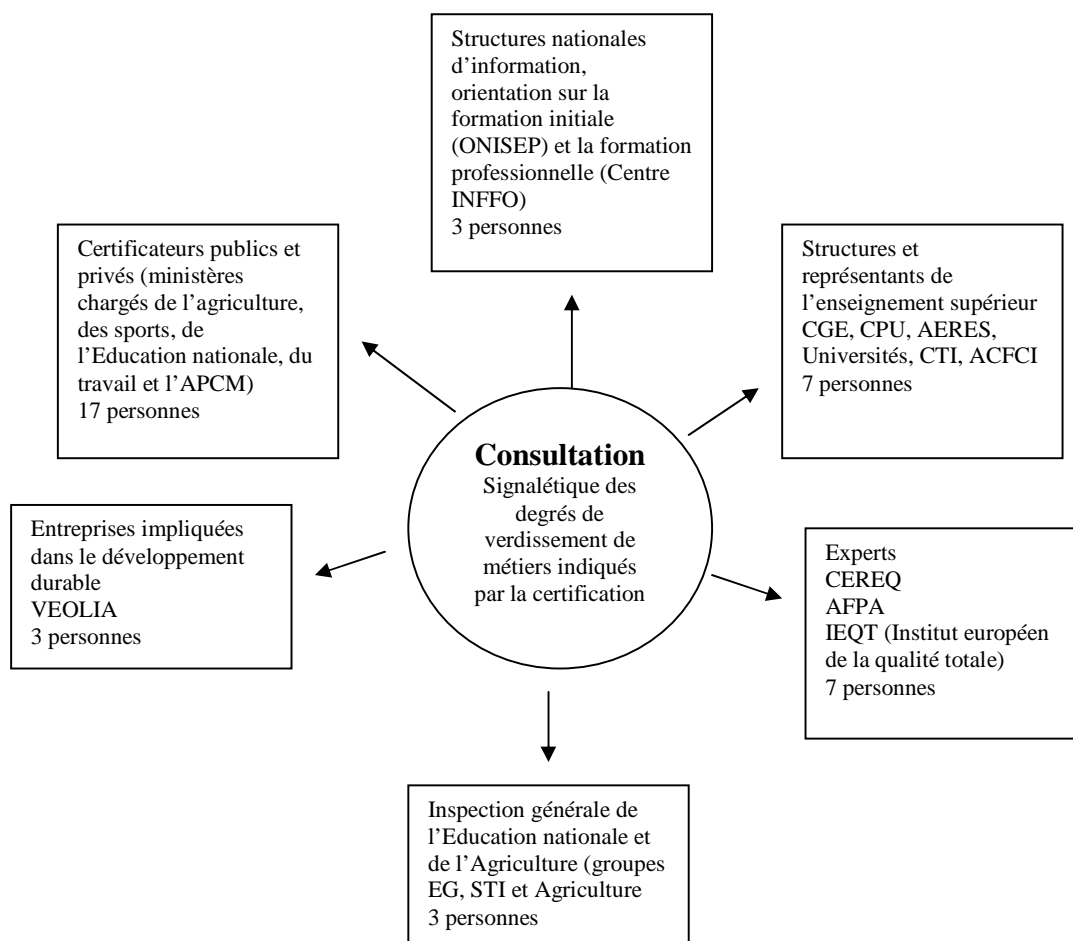
La mission commune a rencontré de nombreux acteurs de la construction des certifications professionnelles et de la diffusion des informations. Elle a pu consulter aussi des experts et des représentants d'un groupe industriel particulièrement présent dans le domaine environnemental⁷.

La consultation s'est appuyée sur deux types de matériaux :

- l'extraction des recommandations portant sur l'information et l'orientation et sur la certification, identifiables dans les rapports des 11 filières professionnelles sollicitées (voir questions en annexe 4),
- la proposition pour validation d'une méthodologie de signalement de l'intensité verte des certifications professionnelles.

⁷ Veolia environnement

Typologie des acteurs rencontrés (cf. liste en Annexe 2)



Au-delà de questionnements sur l'intérêt même de repérer les certifications vertes ; les certifications professionnelles n'ont-elles pas vocation à être toutes vertes ; ou bien sur les conséquences possibles d'une distinction/labellisation qui pourrait donner lieu à une dynamique inflationniste de création de nouvelles certifications, d'une manière générale les points de vue sont assez convergents sur une prise en charge de la dimension « verte et verdissante », au moins pour répondre déjà au mieux à des besoins de compétences qui émergent çà et là et qui sont nécessaires, voire indispensables, à l'accompagnement de cette nouvelle croissance.

Ceci fait que leur construction et/ou leur évolution doivent être en lien avec des besoins sociaux et des besoins économiques ; certains certificateurs préconisant d'ailleurs la création de nouvelles certifications en partenariat étroit avec les entreprises afin de s'assurer de l'existence de débouchés.

Cette prise en charge devrait d'ailleurs être différenciée selon les métiers davantage sous un angle qui vise à traiter les questions qui se posent et moins sous la forme d'une thématique en soi. Nos interlocuteurs attirent particulièrement notre attention sur la nécessité de ne pas céder à la tentation du module standard obligatoire dans toutes les certifications.

L'établissement de cartographies de certifications vertes différenciées par filières professionnelles

Ces cartographies facilitent la lisibilité des certifications et des métiers et, en ligne, constituent des outils dynamiques précieux pour repérer un champ professionnel et exercer une information et/ou une orientation pertinente.

Il apparaît en effet que la structure des métiers et des certifications varie dans chacune des filières en fonction des activités et compétences vertes déjà mobilisées ou bien à mobiliser dans un avenir proche. Aucune filière ne peut s'imposer comme exemple. Dans le domaine de la forêt ou de l'agriculture, il s'est agi de revoir des référentiels anciens afin de rendre visible la dimension verte des métiers déjà intégrée.

Dans d'autres, la prise en compte de l'environnement et des économies d'énergie implique de revoir les référentiels de certification pour répondre à de nouvelles compétences d'ingénierie incluant des produits et des services autrefois dissociés (c'est le cas pour le métier d'ensemblier dans la construction par exemple).

Une signalétique de l'intensité de verdissement plutôt que la création de nouvelles certifications ou l'ajout de modules de formation spécifiques dédiés

Les structures et acteurs consultés conviennent que la caractérisation entre métiers verts et métiers verdissants peut se réaliser par l'intermédiaire d'une grille de signalement à trois niveaux d'intensité, les métiers verdissants appréhendés sous l'angle des compétences pouvant donner lieu à deux types de repérage fondés sur des critères différents. Cette distinction permet notamment de prendre en considération des certifications spécifiques, dites « capacitaires », imposées par règlement dans certaines professions ou activités (ex : produits phytosanitaires pour les certifications du ministère de l'agriculture). Cette signalétique est décrite plus loin.

La construction de modules supplémentaires dédiés au développement durable ou de certifications spécifiques n'est pas jugée pertinente dans un contexte où la lisibilité et la simplification de l'offre de certification semblent prioritaires à tous.

L'impact de métiers intermédiaires dans la promotion du développement durable

Sont régulièrement cités des certifications et des métiers dont l'exercice peut aussi avoir une incidence indirecte sur les préoccupations environnementales, notamment en orientant les comportements des acteurs ou bien en les sensibilisant. Interviennent en premier lieu les métiers de l'information et de l'orientation, puis les métiers de formateurs et d'enseignants. Les métiers de l'audit, de la certification et de l'accréditation auraient également un rôle à jouer dans l'intégration de critères de développement durable et de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) dans les dispositifs d'assurance-qualité, de contrôle et d'accréditation. Autre exemple cité, le secteur de l'assurance lorsque les compagnies d'assurance modulent l'indemnisation des sinistres en fonction de l'activité plus ou moins polluante des entreprises.

L'importance de l'innovation, de la R&D et des partenariats professionnels

Les rapports de filière mais aussi les acteurs et structures consultés soulignent l'association étroite entre l'innovation / la recherche et le développement de métiers verts sans compter la mesure des impacts de la « décarbonisation » économique sur les métiers actuels. Il ressort de cette consultation la pertinence d'associer les entreprises et les organismes de recherche à l'information / l'orientation mais aussi à la construction et à la délivrance des certifications professionnelles vertes.

En conclusion, les certificateurs sont réceptifs à la nécessité d'actualiser leurs certifications professionnelles afin d'y intégrer ces nouvelles préoccupations. La plupart s'y sont déjà engagés peu ou prou. Le signalement constituant aussi par effet-miroir un facteur d'incitation à l'actualisation de certifications professionnelles qui ne s'avèreraient plus adaptées aux exigences d'évolution des compétences à acquérir.

7. *Vers un système d'indexation des certifications vertes*

Compte-tenu de ce contexte, les rapporteurs ont proposé pour consultation et validation une signalétique à trois niveaux ou intensités indiquant le degré de verdissement des compétences attestées par la certification, à partir des fiches RNCP accessibles au grand public via le site de la CNCP.

Cette signalétique permet d'indexer chaque fiche RNCP en lui attribuant un signal décrivant, de manière qualitative, son degré de verdissement. Il est à noter qu'il n'y a pas de hiérarchie entre ces degrés, il s'agit simplement de mettre en lumière trois intensités de verdissement.

1^{er} degré – La certification indique dans l'exercice du métier l'usage de produits ou de services visant à moins polluer (le cœur de métier ne change pas mais il intègre la plupart du temps une évolution de la réglementation européenne visant à préserver santé, sécurité et environnement et aller vers une logique de développement durable)

2^{ème} degré – la certification décrit des métiers en évolution, intégrant de nouvelles compétences durables dans le cœur de métier (par exemple couvreur)

3^{ème} degré – la certification décrit des métiers verts totalement dédiés à des activités d'éco développement, ce qui peut correspondre aux 9 professions déjà identifiées dans les travaux de l'Observatoire.

Cette indexation implique de fait les certificateurs privés et publics, les entreprises impliquées dans le développement durable comme VEOLIA, les structures et les agences régulant les diplômes de l'enseignement supérieur et deux structures centrales en matière d'information et d'orientation : l'ONISEP pour la formation initiale et le Centre INFFO pour la formation professionnelle et continue.

L'indexation des fiches RNCP par degrés de verdissement permettra de produire également des données de veille et des schémas dynamiques répondant notamment à la question suivante : combien de certifications, dans quel domaine et pour quel niveau de qualification, décrivent :

- des métiers non dédiés à l'environnement mais qui intègrent des services et des produits de type vert (1^{er} degré de verdissement)
- des métiers traditionnels en forte évolution, intégrant de plus en plus de dimensions liées au développement durable
- des métiers dédiés au développement durable

Techniquement, compte tenu que les certificateurs n'ont pas ou peu intégré cette dimension ou n'ont pas été invités à le faire d'une part et que le cahier des charges des spécificités informatiques du RNCP n'a jamais mis en exergue cette dimension recherchée d'autre part, on s'attachera à travailler sur le stock enregistré au RNCP et sur le flux à venir de manière distincte.

S'agissant du stock des certifications existantes nous aurons à inviter les certificateurs à nous signaler leurs certifications et à préciser l'intensité de verdissement des métiers dont elles rendent compte, via les Fiches RNCP. La CNCP pourra procéder sur cette base à des vérifications pour s'assurer de la fiabilité des informations.

S'agissant du flux à venir, c'est au niveau du pilotage même de la construction des certifications, de l'enseignement initial et continue, secondaire et supérieur, que la signalétique proposée assise sur trois degrés de verdissement sera mise en place.

La CNCP tiendra à jour l'évolution de ces certifications et pourra produire des rapports annuels sur l'engagement vert du service public de la certification.

8. Une approche commune de l'information « verte » (certifications professionnelles, métiers) à destination de tout public

L'intérêt des fiches RNCP est de décrire une certification avec des rubriques d'information permettant rapidement d'identifier les compétences et activités visées et le champ d'activité professionnel concernés. Ces fiches se prêtent donc facilement à une information sur les métiers et sont indispensables aux pratiques de validation des acquis d'expérience qui vérifient les liens entre des acquis d'expérience et les acquis d'apprentissages garantis par une certification.

En procédant dans un premier temps par filières professionnelles, l'indexation verte des certifications du stock existant permettra de construire des cartographies de certifications en fonction de leur degré de verdissement pour chacun des 11 secteurs, avec l'appui des certificateurs publics et privés. Ces cartographies constituent un outil synoptique essentiel d'état des lieux du degré de verdissement des certifications et de pilotage stratégique de l'engagement de chaque certificateur et chaque CPC (commission professionnelle consultative) dans le développement durable.

Une sélection plus fine sera possible en fonction du niveau de la certification, de son code NSF ou du code ROME. On pourra également effectuer une recherche directement par degré de verdissement, par filière, niveau, code NSF, code ROME.

Dans un second temps, le service public de l'orientation et le service public de la certification proposeront au sein de la « plateforme orientation pour tous » des fonctionnalités dédiées à l'orientation des jeunes et des adultes vers les certifications vertes, celles-ci pouvant conduire à différents métiers. Ces fonctionnalités proposeront un ensemble d'outils d'information et d'orientation dynamiques qui manquent aujourd'hui dans les démarches d'orientation, le tout en lien avec Centre Inffo et l'ONISEP.

En amont (création) et en aval (renouvellement / suppression) du pilotage de la certification professionnelle, l'enjeu est également d'introduire ce signalement au niveau des différents acteurs concernés : la CNCP pour les titres enregistrés sur demande, l'ensemble des certificateurs publics et privés, les Commission professionnelles consultatives (CPC), le ministère chargé de l'enseignement supérieur pour l'habilitation des nouveaux diplômés s'inscrivant dans le cadre du LMD⁸ et l'AERES, pour leur renouvellement.

Par « orientation verte », il s'agit de proposer aux jeunes et aux adultes une cartographie dynamique des certifications vertes pour chacune des 11 filières professionnelles accessibles par plusieurs moteurs de recherche : les noms de certification, les niveaux de qualification, les métiers (Codes Rome) et les professions (Nomenclature des PCS), les modalités d'accès et de financement (formation initiale, apprentissage, formation continue, VAE...), le statut d'emploi et l'âge de l'utilisateur, les réseaux d'information et d'orientation existants en introduisant une géo-localisation territoriale des informations choisies.

Il s'agira donc de tisser un ensemble de liens entre les différents acteurs et les sources d'information afin de répondre au mieux aux besoins de tous les publics.

9. Propositions de mise en œuvre

Les acteurs concernés

LA CNCP, service public de la certification professionnelle dans le cadre de l'indexation du stock de certifications existantes estimées à environ un millier et de la mise en place d'une doctrine nationale de signalement vert des certifications aux certificateurs et structures d'accréditation associées.

LE DIO, service public de l'orientation pour tous dans le cadre de la professionnalisation (outillage) des réseaux, structures et professionnels de l'information et de l'orientation pour les 11 filières professionnelles identifiées.

⁸ Licence , Master, Doctorat issus du processus de Bologne.

LE CENTRE INFO, maître d'œuvre du portail national de l'information et de l'orientation avec l'ONISEP, en vue de vérifier le développement et l'intégration de ces fonctionnalités à la plateforme existante, à condition de ne pas la complexifier.

L'ONISEP, dans le cadre des publications et informations diffusées en lycée et auprès des centres et services d'information relevant de l'Education nationale, par l'intégration de la signalétique dans les documents concernés.

LA DGESIP et l'AERES dans le cadre de la création et du renouvellement des certifications de l'enseignement supérieur, afin d'introduire cette signalétique verte.

Il convient de préciser que certaines des étapes identifiées pourront être mises en œuvre simultanément et que l'ensemble des évolutions induites nécessite d'une part un renforcement de la coordination des organismes concernés et d'autre part la mobilisation de ressources humaines et de moyens financiers afférents.

Déroulement des étapes proposées

Phase 1 (1 mois) : diffusion de la doctrine de signalement vert des certifications aux certificateurs et aux structures associées (DGESIP et AERES). Définition d'une stratégie commune et différenciée de communication par acteurs et structures impliquées. Organisation des partenariats et conventions cadres.

Phase 2 (5 mois) : indexation du stock des certifications avec les certificateurs pour les 11 filières professionnelles et production de cartographies et d'outils d'information / orientation.

(Février 2012) Premier rapport d'étape : état des lieux des certifications vertes et verdissantes en France

Phase 3 (7 mois) : conception des fonctionnalités « vertes » par la certification professionnelle et intégration dans la plateforme d'orientation pour tous
Fusion de données provenant de sources différentes (CNCP, DIO, Centre Inffo et ONISEP), et évolutions fonctionnelles à prévoir sur le portail RNCP.

Phase 4 (2 mois) : expérimentation dans 6 régions auprès d'un échantillon représentatif des structures AIO


Phase 5 (1 mois) : ajustements et productions finales. Intégration au portail de l'orientation pour tous. Production ONISEP sur les certifications et métiers verts au sens du Grenelle de l'environnement et pour les 11 filières professionnelles.

Rapport final

Annexe 1 : Personnes et organismes consultés *(par ordre alphabétique)*

Patricia ANDRIAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire-DGER
Renée AYMA	Ministère des Sports Direction des Sports
Jean Claude BILLIET	Inspection générale de l'éducation nationale (Economie et Gestion)
Kaled BOUNAKHLA	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé DGEFP
Pascal CHARVET	ONISEP
Sylvie CHEVALET	Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)
Jean-Pierre COLLIGNON	Inspection Générale de l'Education Nationale (STI)
Aurélié DEFOSSÉ	Conférence des Grandes Ecoles (CGE)
Agnès DROSS	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire-DGER
Sylvie FAUCHEUX	Présidente de l'Université Versailles –Saint Quentin en Yvelines
Geneviève FERONE	VEOLIA Environnement
Françoise GERARD	Centre INFFO
Didier HOUSSIN	AERES
Chantal LABRUYERE	CEREQ
Céline LEROY	Conférence des présidents d'université (CPU)
Bernard MASINGUE	VEOLIA Environnement
Stéphanie MOUCHETTE-FRIESSE	VEOLIA-Forum
Nicole NICOLAS	Conférence des présidents d'université (CPU)
Hervé SAVY	Inspection Générale de l'Agriculture
Chantal SARTORIO	AFPA
Laurence SCHAAP	Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI)
Sandrine TEBOUL	Institut Européen de la Qualité Totale (IEQT)
Brigitte TROCME	Ministère de l'Education Nationale DGESCO
Frédérique VAL	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
Philippe VINCENT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire-DGER
Julien VEYRIER	Centre INFFO
Groupe des Inspecteurs généraux de l'éducation nationale de Sciences et techniques de gestion (STI)	

Annexe 2 : Lettres de mission


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

La ministre

75860
Commission Nationale de la
Certification Professionnelle
11 FEV. 2011

Paris, le - 9 FEV. 2011

Réf. 11002095

Monsieur le Président,

Le Grenelle de l'environnement marque l'engagement résolu de notre pays vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante, conformément à la volonté exprimée par le Président de la République et aux engagements internationaux de la France.

Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de notre pays d'ici à 2050 nécessitera de modifier profondément les pratiques dans la plupart des activités économiques. C'est un enjeu écologique, économique mais également sociétal. Il impose de définir le modèle d'une économie verte et équitable plus respectueuse de l'environnement, valorisant davantage les richesses du capital humain et des territoires.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, le Plan de mobilisation nationale des filières et des territoires présenté lors de la Conférence nationale du 28 janvier 2010 vise à enrichir en emplois la croissance verte, par l'adaptation des compétences, permettant ainsi aux entreprises de mobiliser les ressources humaines qualifiées sur chaque territoire.

Ce « Plan Métiers » a reçu un accueil très favorable de tous les acteurs économiques publics ou privés qui souhaitent s'engager dans la mobilisation en faveur des métiers de la croissance verte.

Aujourd'hui, un des axes essentiel de travail est une meilleure identification des métiers, certifications et formations qui doivent évoluer pour permettre à notre économie de réussir sa mutation. Cette identification aidera les acteurs en charge de la formation professionnelle à adapter leur offre de formation et les branches professionnelles à négocier des plans d'adaptation des compétences pour les salariés en activité ou pour les personnes en recherche d'emploi et en particulier, les jeunes qu'il faut pouvoir inciter à se diriger vers ces métiers.

Monsieur Georges ASSERAF
Président de la Commission nationale
de la certification professionnelle
Immeuble Les Borromées II
1 avenue du Stade de France
93210 - SAINT-DENIS-LA-PLAINE

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.developpement-durable.gouv.fr

- 2 -

L'une des mesures importantes, que le « Plan Métiers » a retenues pour améliorer cette identification, est de permettre le repérage dans le Répertoire national de la certification professionnelle des certifications permettant d'accéder aux métiers de la croissance verte.

Ce répertoire national étant de votre ressort, je vous remercie de bien vouloir étudier la mise en place d'un tel repérage d'ici la fin du mois de juin et de m'indiquer dans quel délai et sous quelles conditions celui-ci pourrait être opérationnel.

Le Commissariat général au développement durable se tient à votre disposition pour vous fournir tout élément complémentaire sur les démarches en cours pour la mise en œuvre du Plan.

Je vous remercie, Monsieur le Président, du dévouement que vous voudrez bien manifester en acceptant cette mission et vous prie de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous


Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La ministre

Paris, le - 9 FEV. 2011

Réf : 11002087

Monsieur le Délégué,

cher ami,

Le Grenelle de l'environnement marque l'engagement résolu de notre pays vers une économie moins dépendante des énergies fossiles, moins polluante, conformément à la volonté exprimée par le Président de la République et aux engagements internationaux de la France.

Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de notre pays d'ici à 2050 nécessitera de modifier profondément les pratiques dans la plupart des activités économiques. C'est un enjeu écologique, économique mais également sociétal. Il impose de définir le modèle d'une économie verte et équitable plus respectueuse de l'environnement, valorisant davantage les richesses du capital humain et des territoires.

Dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, le Plan de mobilisation nationale des filières et des territoires présenté lors de la Conférence nationale du 28 janvier 2010 vise à enrichir en emplois la croissance verte, par l'adaptation des compétences, permettant ainsi aux entreprises de mobiliser les ressources humaines qualifiées sur chaque territoire.

Ce « Plan Métiers » a reçu un accueil très favorable de tous les acteurs économiques publics ou privés qui souhaitent s'engager dans la mobilisation en faveur des métiers de la croissance verte.

Aujourd'hui, un des axes essentiels de travail est une meilleure identification des métiers, certifications et formations qui doivent évoluer pour permettre à notre économie de réussir sa mutation. L'une des mesures que le « Plan Métiers » a retenue pour améliorer cette connaissance est d'intégrer l'information sur les métiers du développement durable dans l'offre de service de l'orientation et de l'insertion professionnelle pour donner aux jeunes la chance d'une orientation réussie.

Monsieur Jean-Robert PITTE
Délégué à l'information et à l'orientation auprès du
Premier ministre
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

La mise en place du nouveau service public de l'orientation est l'occasion de répondre aux attentes fortes des jeunes en leur ouvrant de nouvelles perspectives en matière d'orientation scolaire, de préparation à l'emploi et d'insertion professionnelle. Elle doit être aussi l'occasion de mobiliser autour de ces enjeux du développement durable tous les acteurs et réseaux en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle, mais aussi les branches professionnelles qui ont un intérêt à ce que les jeunes soient incités à se diriger vers ces métiers.

Cette mission étant de votre ressort, je vous remercie de bien vouloir étudier d'ici la fin du mois de juin les conditions les meilleures pour assurer cette information sur les métiers de la croissance verte et m'indiquer dans quel délai et sous quelles conditions celle-ci pourrait être opérationnelle.

Le Commissariat général au développement durable se tient à votre disposition pour vous fournir tout élément complémentaire sur les démarches en cours pour la mise en œuvre du Plan.

Je vous remercie, Monsieur le Délégué, du dévouement que vous voudrez bien manifester en acceptant cette mission et vous prie de croire en l'assurance de considération distinguée.

Bien à vous


Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Annexe 3 : Questions servant de base à la consultation

(extrait du dossier de consultation)

Il ressort de la lecture transverse des analyses et préconisations des rapports des 11 comités de filière professionnelle impliquées dans le développement et la valorisation des métiers verts les constats suivants.

L'innovation technologique et la recherche appliquée ont une place centrale pour la création et le développement de certains métiers verts (déployer la « chimie verte », les procédés catalytiques, la biotechnologie industrielle, les nanotechnologies... ou créer la recherche dans le domaine du tourisme...). De plus grands liens avec les pôles de compétitivité liés aux secteurs du développement durable (DD) sont souhaitables.

Question 1 : comment susciter et vérifier au niveau des certifications la présence des innovations en DD et les liens avec la recherche ?

Certains métiers sont nouveaux. Par exemple, la filière de certifications des énergies renouvelables, la filière électrique et hybride dans l'automobile, la mécatronique, des métiers de la biodiversité également, le métier de conseiller en parcours intermodal...

Question 2 : l'offre de certification couvre-t-elle tous les besoins en métiers ? Faut-il penser à la création d'une nouvelle filière de certifications ? Les référentiels de métier existent-ils déjà ?

La structure des certifications de niveau V à I est déséquilibrée dans certaines filières de métier : 80 % des emplois EAD (Eau, Assainissement, Déchets), par exemple, sont de niveau IV, l'offre de BTS est absente pour les métiers de la mer...).

Question 3 : Faut-il (a) créer des certifications nouvelles (b) rénover et renommer des certifications existantes (c) ajouter des modules spécialisés en développement durable (d) prévoir des socles communs de type L1 ou année de mise à niveau en DD (e) favoriser le développement d'un niveau de certification manquant ou insuffisant dans votre domaine (g) limiter le développement de certifications de certains niveaux car elles sont trop abondantes (h) articuler les certifications entre elles (entre certificateurs, entre types de diplômes, cf. disparition du BEP par le bac pro donc renforcement du CAP...)... ?

La nouveauté des modes d'organisation du travail et des projets dans certains secteurs serait à intégrer dans les référentiels, par exemple pour le métier d'ensemblier (construction), ceux qui sont liés à la performance énergétique impliquant des domaines pluridisciplinaires comme le bâtiment, la santé, l'hygiène, l'habitat.

Question 4 : en quoi les certifications reconnaissent-elles des compétences d'ingénierie tendant vers l'intégration de produits et services, contribuant au développement durable, auparavant déconnectés ? En quoi les certifications comprennent-elles les dimensions pluriprofessionnelles et pluridisciplinaires qu'impliquent ces modes d'organisation et de management plus intégrés ?

- **L'ancienneté des référentiels.** Dans le domaine de l'agriculture, de la forêt mais aussi en électronique, il s'avère nécessaire de revoir les intitulés et les référentiels pour prendre en compte les dimensions vertes ou les rendre plus visibles.

Question 5 : Faut-il revoir l'ingénierie des référentiels de certification de ces filières et si oui, lesquelles de manière prioritaire ?

La qualification, l'information et la formation initiale et continue des enseignants et des formateurs ainsi que des intermédiaires sont soulignées comme centrales (conseillers

d'orientation, agents d'information, d'accueil, de reconversion professionnelle, services de GRH, cellules d'information VAE régionales...).

Question 6 : les certifications de formations de formateurs et d'enseignants (Master) intègrent-ils suffisamment les problématiques du développement durable par filière ? Doivent-ils le faire ? Les intermédiaires de l'information, de l'orientation, du conseil, de la VAE, des RH... ont-ils les outils d'information et de communication suffisants ?

La qualification et la formation des responsables de la réglementation, de la sécurité, des audits, des démarches qualité... ou l'intégration de critères de développement durable dans les audits sont parfois cités.

Question 7 : Les certifications de l'audit, d'inspection, de contrôle... intègrent-elles des compétences dans le domaine des indicateurs de développement durable, la RSE... reliés aux filières concernées ?

La faible visibilité et accessibilité de l'offre de formation et de certifications sur le territoire français impliquerait le développement de plateformes de ressources, de dispositifs de formation ouverte et à distance.

Question 8 : Quelle est l'accessibilité territoriale des certifications concernées ? Que faudrait-il développer en cas de faible accessibilité ?

La complexité de l'offre de certification par filière et sa régulation. Les rapporteurs soulignent la nécessité de simplifier et rendre plus lisibles les offres universitaires LMD, notamment de licence, de revoir les intitulés, de produire des répertoires, de trouver des clés de passage entre certifications, de revoir les nomenclatures existantes...).

Question 9 : L'offre de certification pose-t-elle des difficultés de lisibilité pour les jeunes, les adultes, les demandeurs d'emploi... si oui, lesquelles, et comment y remédier ?

Il est jugé central de plus impliquer les partenaires professionnels dans le développement durable et les mesures de formation / professionnalisation (vae, requalification, reconversion, actions prioritaires, expérimentations...).

Question 10 : En quoi et comment les certifications intègrent-elles cette dimension : (a) par l'alternance et l'apprentissage (b) par des intervenants professionnels (c) d'autres mesures... ?

Dans tous les cas, les partenaires y compris les certificateurs sont invités à imaginer les meilleurs moyens de communiquer sur les certifications intégrant la question du développement durable auprès des publics jeunes.

Question 11 : quelles mesures imaginer pour renforcer l'information sur les certifications au niveau régional, national, européen et au niveau de ce public ? Comment mieux orienter vers les métiers de développement durable, par le biais des certifications ?

Annexe 4 : Eléments de Bibliographie

Point sur les labels verts dans le tourisme – Actes des rencontres nationales du tourisme, France, 2009

Premières rencontres nationales des métiers de l'économie verte – Maison de la Chimie, France, 2011

OCDE – L'OCDE et la croissance verte, Rapport intermédiaire de la stratégie pour la croissance verte : concrétiser notre engagement en faveur d'un avenir durable, 2010

CEDEFOP – « Skills for green jobs », 2010

Martinez-Fernandez C., Hinojosa C. et Miranda G. « Green jobs and skills: the local labour market implications of addressing climate change », Document de travail, CFE/LEEDSZ, OCDE, 2010

Pôle Emploi - Les emplois de la croissance verte, enquête auprès des employeurs, Repères et Analyses statistiques,

Direction Etudes, Statistiques et Prévisions, N°20, Mars 2011

L'économie verte : une solution à la crise ? La documentation française, juillet 2010

Costanza R. et Daly H.E. – Capital naturel et développement durable, Conservation Biology 6(1), 37-46, 1992

Croissance verte. *L'énergie fait débat...*, *Le point sur les énergies renouvelables*. 25 mai 2011. <http://www.croissance-verte.com/>

Actu-Environnement. *Economie verte : comment réinventer un modèle?* 3 avril 2011. http://www.actu-environnement.com/ae/news/modele_economie_verte_7101.php4

Smart Planet. *L'économie verte pèse près d'un million d'emploi en France*. 15 juin 2011. <http://www.smartplanet.fr/smart-business/leconomie-verte-pese-pres-dun-million-demplois-en-france-4419/>

La documentation française. *Quelles filières?* juillet 2010. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/economie-verte/croissance-verte.shtml>

Dictionnaire Environnement. http://www.dictionnaire-environnement.com/economie_verte_ID5757.html

Annexe 5 : Acronymes

AIO : Accueil, Information, Orientation
ACFCI : Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie
AFDET : Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique
AFNOR : Association Française de Normalisation
AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AGORA 21 : Place publique d'informations sur le développement durable
ANSP : Agence Nationale des Services à la Personne
APCM : Assemblée Permanente des Chambres de Métiers
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
CAS : Centre d'Analyse Stratégique
Centre-Inffo : Centre pour le Développement de l'Information sur la Formation Permanente
CEREQ : Centre D'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CGE : Conférence des Grandes Ecoles
CNCP : Commission Nationale de la Certification Professionnelle
CPU : Conférence des Présidents d'Université
Code ROME : Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois
Code NSF : Nomenclature des Spécialités de Formation
Formacode : Thésaurus de l'offre de formation (Centre Inffo)
CTI : Commission des Titres d'Ingénieurs
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche et des études statistiques
DD : Développement Durable
DIO : Délégué à l'Information et à l'Orientation
IG Eco Gestion : Inspection Générale de l'Education Nationale, domaine Economie et Gestion
IG STI : Inspection Générale de l'Education Nationale, domaine Sciences et Techniques Industrielles
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IEQT : Institut Européen de la Qualité Totale
FEPEM : Fédération des Employeurs d'Employés de Maison
LMD : Licence Master Doctorat
ONISEP : Office National d'Information sur l'Enseignement et les Professions.
PCS : nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles
RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise
RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles
SoeS : Service de l'observation et des statistiques - Commissariat général au développement durable –
SAP : Services à la Personne
SPO : Service Public de l'Orientation
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience